

**Syndicat
Énergies
Zone
Est
Oise**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
DU SYNDICAT DES ÉNERGIES DE LA ZONE EST DE L'OISE**

Séance du 27 novembre 2014

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombre de membres		
Composant le Conseil Syndical	En exercice	Présents ou représentés
24	24	20

Date de la convocation :
Le 21 novembre 2014

Date d'affichage
03 DEC. 2014

Objet de la délibération :

**Programmation des
travaux 2014 et
autorisation au Président
de solliciter des
subventions auprès du
FACE**

L'an deux mille quatorze, le vingt sept novembre.

À 18h00, le conseil syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA.

Présents : Monsieur FERREIRA Olivier, Mesdames DECAMP Annick, PARIGOT Marianne et TROUVAIN Corinne, Messieurs ALLARD Patrick, CARVALHO Patrice, CZEPCZYNSKI Jean-Pierre, DENNEL Alain, FERRY Dominique, FONTAINE Dominique, FORGET Daniel, GUESNIER Jean-Noël, HAUDRECHY Jean-Pierre, HEDUY Christian, LANGLOIS-MEURINNE Grégoire, LEBOEUF Jean-Pierre, MAZIERES Florent, MESSIO Denis et WARIN Gérard.

Absents ayant donné pouvoir : Monsieur GAGE Daniel qui a donné pouvoir à Monsieur HAUDRECHY Jean-Pierre.

Secrétaire : Madame TROUVAIN Corinne

Vu le décret n°2013-46 du 14 janvier 2013 relatif aux aides pour l'électrification rurale,

Considérant qu' un état prévisionnel des projets de travaux par sous-programme doit être transmis au ministre chargé de l'énergie avant le 31 décembre de l'année de programmation des droits, sous peine de caducité de ceux-ci.

Considérant la notification de subvention adressée par le FACE au Conseil Général de l'Oise en date du 15 janvier 2014,

Considérant la notification de subvention du Conseil Général de l'Oise du 20 mars 2014, en faveur du SEZEO, selon la répartition suivante :

- Sous programme Renforcement : 508 030 €
- Sous programme Extension : 127 160 €
- Sous programme Environnement : 118 600 €

Monsieur le Président demande à l'Assemblée d'approuver la programmation des travaux pour l'année 2014 (document en annexe) et de l'autoriser à solliciter les subventions correspondantes auprès du FACE en majorant l'enveloppe de la dotation "Renforcement" de la totalité de l'enveloppe "Extension" conformément à l'article 4 de l'arrêté du 27 mars 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical

- approuve la programmation des travaux pour l'année 2014 (document en annexe)
- autorise Monsieur le Président à solliciter les subventions correspondantes auprès du FACE en majorant l'enveloppe de la dotation "Renforcement" de la totalité de l'enveloppe "Extension" conformément à l'article 4 de l'arrêté du 27 mars 2013.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

